

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 août 2018

CP2018_08_8
id. 4136

L'an deux mille dix huit, le vingt huit août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme NEGRE (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme SARDEING-RODRIGUEZ (pouvoir à M. DESCAZEUX)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION
DE 5 LOGEMENTS COLLECTIFS (3 PLUS ET 2 PLAI)
1 PLACE DE LA LIBERTÉ
COMMUNE DE CASTELSARRASIN**

Monsieur le Président soumet à l'examen de la commission permanente une demande de garantie d'emprunt présentée par Mme la Présidente de Tarn et Garonne Habitat. Elle concerne l'opération d'acquisition-amélioration de 5 logements collectifs (3 PLUS et 2 PLAI) situés 1 place de la Liberté à Castelsarrasin.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 348 148 €, fait apparaître le détail suivant :

* Prêt CDC PLUS sur 50 ans	38 371,00 €
* Prêt CDC PLUS sur 40 ans	167 058,00 €
* Prêt CDC PLAI sur 50 ans	26 658,00 €
* Prêt CDC PLAI sur 40 ans	93 061,00 €
* Subvention CD 82 PLAI	5 000,00 €
* Subvention Etat PLAI	13 000,00 €
* Subvention Région PLAI	5 000,00 €
Total	348 148,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt d'un montant de 325 148 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont définies dans le contrat n° 73178.

La garantie sollicitée du Département, en application de la délibération du Conseil départemental en date du 5 avril 2017, porte sur une somme de 227 603,60 €, soit 70 % d'un montant global de 325 148 €, la commune de Castelsarrasin se portant garante à hauteur de 30 % de la totalité du prêt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 31 mai 2018.

Le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur un logement, dans le cadre du dispositif en vigueur.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 5 avril 2017 relative au budget primitif,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat pour l'opération d'acquisition-amélioration de 5 logements collectifs (3 PLUS et 2 PLAI) situés 1 place de la Liberté à Castelsarrasin, la garantie du Département à hauteur de 227 603,60 €, soit 70 % de l'emprunt souscrit ;
- Précise que la commune de Castelsarrasin se porte garante à hauteur de 30 % de la totalité du prêt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 31 mai 2018 ;
- Précise également que le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur un logement, dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC